
Jour de séance 44

le vendredi 29 mai 2026

9 h

Prière.

La séance, suspendue à 10 h 16, reprend à 10 h 28.

Sur autorisation de la Chambre, M. M. LeBlanc, appuyé par l'hon. M^{me} Miles, propose ce qui suit :

attendu que la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* a été adoptée en 2022 et est entrée pleinement en vigueur en janvier 2024, et que celle-ci accorde la priorité aux intérêts et au bien-être général des enfants et des jeunes et leur garantit les droits suivants :

protection contre les préjudices,
respect de la vie privée,
participation aux décisions qui les concernent,
loisirs, jeu et culture,
environnement sécuritaire et enrichissant dans lequel grandir,
accès à l'éducation,
liens avec leur famille et d'autres personnes qui les aideront à se développer et à s'épanouir ;

attendu que la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* a été déposée pour renforcer la capacité du ministère du Développement social à aider les adolescents à risque à faire la transition vers l'âge adulte ;

attendu que le programme Services d'engagement jeunesse (SEJ) du ministère constitue le principal dispositif par lequel sont fournis des services sociaux aux jeunes de 16 à 18 ans en situation d'itinérance, et que sa mission est d'assurer un soutien et un accompagnement durables en ce qui concerne l'éducation et la formation, la santé et le bien-être, les services de santé mentale et de lutte contre les dépendances ainsi que l'aide au logement et l'aide financière ;

attendu que, selon les statistiques, les enfants qui ont été pris en charge sont plus susceptibles de se retrouver sans domicile fixe que d'obtenir leur diplôme d'études secondaires ;

attendu que le programme SEJ est souvent la dernière possibilité pour le ministère de leur venir en aide avant qu'ils n'atteignent l'âge adulte ;

attendu que le défenseur des enfants et des jeunes a sonné l'alarme dans ses rapports, *Vous avez dit « Y.E.S. ». Ils ont dit « NON ». : Défaillance du*

système dans le programme Services d'engagement jeunesse (YES Program) et appel à l'Assemblée législative pour protéger les enfants et Le problème de personne : La vie brève, et la mort évitable de Bobby, un enfant qui méritait mieux., concernant les bureaux régionaux du ministère du Développement social qui dressent des obstacles devant les enfants, refusent et retardent l'aide jusqu'à ce qu'il soit trop tard et ne respectent ainsi pas l'esprit de la Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes et vont à l'encontre de l'engagement du ministère d'agir dans l'intérêt supérieur des enfants et des jeunes, de prendre des mesures de protection lorsqu'ils courent un risque de préjudice et de soutenir les enfants, les jeunes et leurs familles ;

attendu que le défenseur des enfants et des jeunes a demandé que les critères d'admissibilité et d'évaluation du programme SEJ fassent l'objet d'un examen indépendant aux fins d'élimination de ceux qui ne répondent pas à l'objectif stratégique de la *Loi sur le bien-être des enfants et des jeunes* ;

attendu que le défenseur des enfants et des jeunes a demandé aux élus de charger un comité parlementaire d'entendre son témoignage, celui de groupes communautaires qui travaillent avec les jeunes et les adolescents à risque et celui de responsables ministériels sur les questions soulevées dans son rapport ;

qu'il soit à ces causes résolu que, nonobstant le Règlement et le mandat établi des comités, l'Assemblée législative donne au Comité permanent de la politique sociale l'autorisation et la charge de dresser une liste de témoins et de les inviter à comparaître devant lui à l'occasion d'audiences publiques qui se tiendront dans la Chambre du Conseil législatif et débiteront dans les 30 prochains jours aux fins de la tenue de discussions et de la présentation de témoignages sur les rapports du défenseur des enfants et des jeunes *Vous avez dit « Y.E.S. ». Ils ont dit « NON ». : Défaillance du système dans le programme Services d'engagement jeunesse (YES Program) et appel à l'Assemblée législative pour protéger les enfants et Le problème de personne : La vie brève, et la mort évitable de Bobby, un enfant qui méritait mieux. (Motion 44.)*

La question proposée, il s'élève un débat.

Le débat se termine. La motion 44, mise aux voix, est adoptée.

M. M. LeBlanc, leader parlementaire du gouvernement, annonce que l'intention du gouvernement est que la deuxième lecture des projets de loi 44, 45, 46, 47, 48 et 49 soit appelée et que leur étude se prolonge jusqu'à 12 h, après quoi la séance sera levée.

Le débat ajourné reprend sur la motion portant deuxième lecture du projet de loi 44, *Loi modifiant la Loi sur l'inscription des lobbyistes*.

Le débat se termine. La motion portant que le projet de loi 44 soit maintenant lu une deuxième fois, mise aux voix, est adoptée.

Le projet de loi 44, *Loi modifiant la Loi sur l'inscription des lobbyistes*, est en conséquence lu une deuxième fois, et il est ordonné qu'il soit renvoyé au Comité permanent de la politique économique, comité que désigne le leader parlementaire du gouvernement.

À l'appel de la deuxième lecture du projet de loi 45, *Loi sur les ressources minérales*, il s'élève un débat.

Après un certain laps de temps, la présidente de la Chambre interrompt les délibérations et annonce qu'il est l'heure de lever la séance.

La séance est levée à 12 h.

Conformément à l'article 39 du Règlement, le document suivant, ayant été déposé au bureau du greffier, est réputé avoir été déposé sur le bureau de la Chambre :

Le problème de personne :

*La vie brève, et la mort évitable de Bobby,
un enfant qui méritait mieux.,*

défenseur des enfants, des jeunes et des aînés

(28 mai 2026).